Bois d'Arcy le 19 avril 2021

Communication saison 2020/2021

Ce communiqué fait suite à celui du 29 octobre 2020.

Madame, Monsieur,

Pour ce qui est de la saison 2020/2021, notre association a été directement impactée, depuis le mois d'octobre 2020, par les mesures sanitaires successives et principalement par la fermeture des équipements sportifs.

Certaines activités ont pu continuer à se dérouler en visioconférence ou par envoi de contenus audio. D'autres ont été interrompues en fonction des directives sanitaires.

Forts de l'expérience de la période du premier confinement au printemps 2020, nous avons pu placer, selon les cas, vos professeurs, salariés de l'association, en activité partielle.

Afin d'assurer la pérennité de l'association et ne connaissant pas à l'heure actuelle les modalités de reprise ou non des cours, le Conseil d'Administration AMBA du 13 avril 2021 a décidé de procéder à l'encaissement des chèques émis pour la saison 2020/2021. En fonction de votre choix de règlement, ceux-ci seront remis en banque : premier chèque ou chèque unique le 4 mai, deuxième ou second chèque le 20 mai, troisième chèque le 5 juin.

Dès que nous pourrons définir la proportion des cours ayant pu se dérouler ou ayant pu trouver un mode de remplacement, nous procéderons au calcul de l'avoir correspondant et vous informerons de son montant dépendant du cours auquel vous êtes inscrit. Ces avoirs seront calculés sur la partie cours hors licences qui ont été réglées aux fédérations et hors adhésion de 10 €.

Je vous rappelle que AMBA (Arts Martiaux de Bois d'Arcy) est une association loi de 1901 qui repose sur l'engagement de moins d'une dizaine de bénévoles. Vous pouvez rejoindre ceux-ci via le Conseil d'Administration afin de participer utilement à son meilleur fonctionnement.

Le Président

Thierry LAUREAU